Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 058-215800798-20260916-D149-DE

République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 16 septembre 2026 à 18 h

****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 9 septembre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, Mme DABET, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. TAUPENOT, M. GUENOT, Mme MEFTAH avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, M. BARIEZ et Mme FAULE.

Étaient absents : M. DAMAR et M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET

****

D 2026-149 : COUPES DE BOIS 2027

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts :

- Le martelage des parcelles 8, 22, 23 et 42A au titre de l'exercice 2027,
- La mise en vente des futaies martelées en bloc et sur pied lors des adjudications de l'automne 2027.

- Au profit de l'affouage 2027-2028 :

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts le martelage et la délivrance des houppiers des parcelles 8 et 42A ainsi que le martelage et la délivrance des houppiers et des petites futaies des parcelles 22 et 23.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 058-215800798-20260916-D149-DE

- **DECIDE** que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants : Messieurs Marcel SIMIER, Yves BIERE et Jean-Claude MILOT.

- **FIXE** le montant de la redevance à 30 € TTC par lot, ainsi que les délais d'exploitation suivants :

  Fin d'abattage : 15 avril 2028.
  Fin de débardage : 15 octobre 2028.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
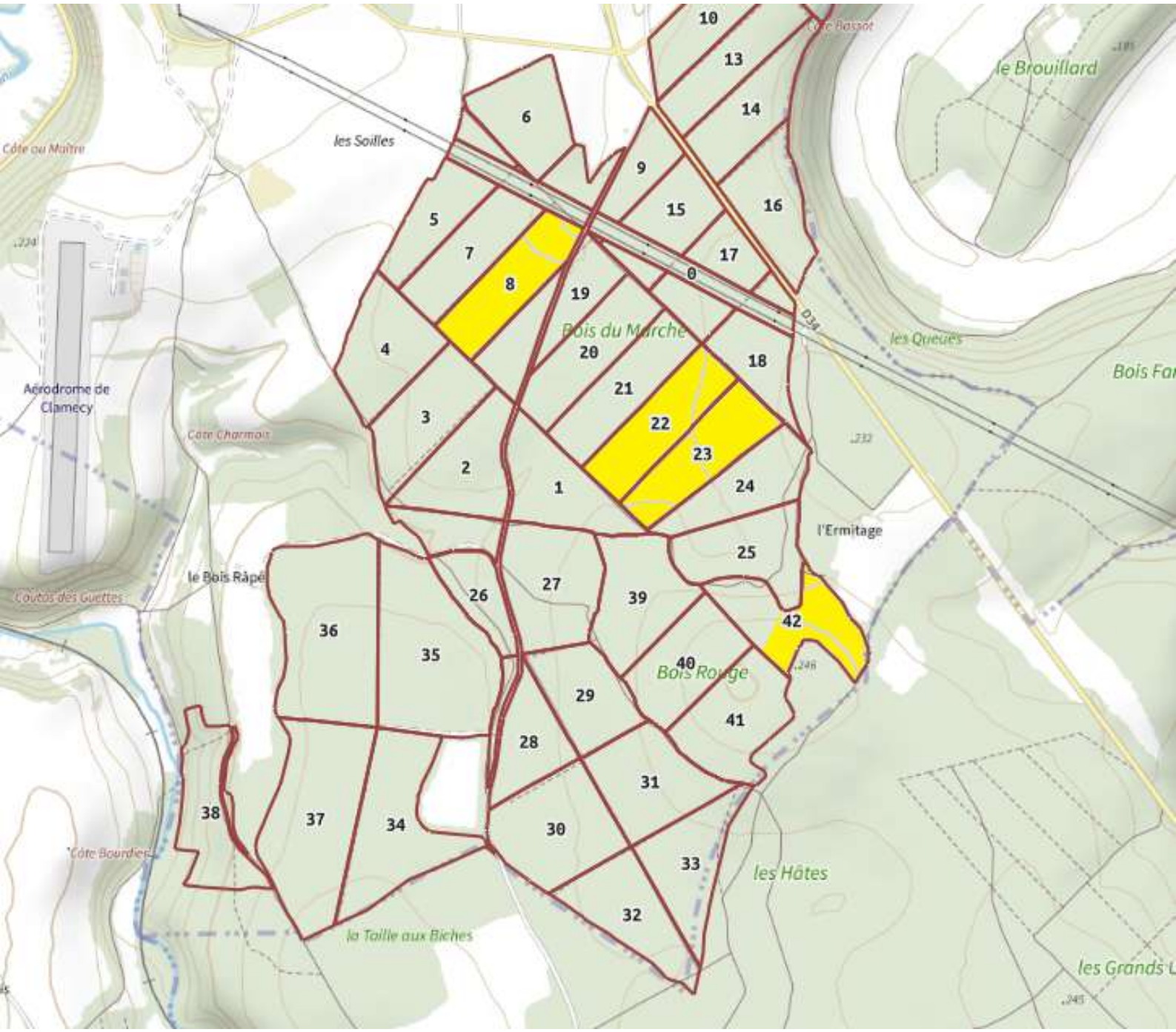
Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 058-215800798-20260916-D149-DE